

AVIS

En conformité de l'article 11 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes et de l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 septembre 2019

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour la séance d'installation le**

mardi 2 juin 2020, à 20h00
à la salle communale de Collonge

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020**
- 2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**
- 3. Election du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection la présidente ou le président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge)**
- 4. Nomination des diverses commissions**

Francine de Planta
Maire

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril 2020 :

- L'accès du public aux séances plénières est proscrit. Les séances sont diffusées en direct sur le site internet de la commune www.collonge-bellerive.ch.**